

Ratification 30 juin 1649

1. Furent present en leurs personnes noble Honoré
2. Chamois herault darmes de France au tiltre de
3. Poictou secretaire de monseigneur le conte dArcourt
4. et Jacqueline Girard sa femme de luy
5. auctorize demeurant Isle Notre Dame rue St-Louis
6. Lesquels apres lecture a eux faites par l'un desdits
7. notaire soubsigné [...] present du contrat deschange
8. fait [...] noble homme Jehan Musnier<sup>i</sup> sieur
9. de la fontbrun conseiller du roy lieutenant general en
10. leslection de Chastellerault au nom et comme
11. fondé de procuration dudit sieur Chamois, d'une part
12. et Maitre Mathurin Ragueneau greffier en
13. ladite eslection d'autre par lequel ledit Musnier audit
14. nom a cedde et transporté audit sieur Ragueneau
15. la maison et mestairie du boys [...]
16. avecq les herittages en dependant, qui auroit aussy
17. par transport audit sieur Chamois des rentes
18. y desclaré, le tout suivant et ainsi que le
19. contient plus au long ledit contrat d'eschange
20. passé par devant Duplex et Bodin notaires royaux audit
21. Chastellerault le quatre juin mil six cent quarante
22. neuf qu'ils ont dit bien [...] vollontairement
23. ont ledit contrat et tout son contenu [...]
  
24. [...] ledit sieur Ragueneau absent
25. les dits notaires soubsigné stipullent pour luy promettant et
26. obligéant [...] fait et passé
27. [...] le trentiesme jour de juin
28. mil six cent quarante neuf apres midy et ont signé

Chamois

Jaquelon Girar

---

<sup>i</sup> Jean Mousnier sieur de la Fontbrun